

## **SUD Michelin signera les mesures d'accompagnement du PSE de Vannes et Cholet**

Le 5 novembre 2024, Michelin annonçait la fermeture des sites de Cholet et de Vannes : pire catastrophe industrielle de l'histoire sociale de Michelin en France. Pourtant le Groupe se porte bien puisqu'il a annoncé, pour 2024, **son troisième meilleur résultat financier de l'histoire**.

Dès l'annonce, nous avons condamné, dénoncé et combattu cette décision injustifiable. Mais force est de constater que ni notre mobilisation ni l'intervention des politiques n'ont permis d'infléchir ce choix. L'intersyndicale a donc négocié pendant 4 mois les mesures d'accompagnement social. Notre ligne directrice était de faire en sorte que toutes les solutions possibles soient trouvées pour aider les **1 254 salariés frappés par cette injustice sociale**. Aucun montant financier, ni mesures négociées dans le cadre de ce « PSE » ne pourront remettre en cause notre colère face à cette **décision de fermeture où les salariés sont les victimes de la course sans limite à la profitabilité !**

Cependant, l'intersyndicale, en lien avec l'ensemble des salariés, a fait le choix de faire avancer les revendications tout au long de cette négociation. Parmi celles-ci, nous pouvons citer une revalorisation des indemnités supra-légales, un renforcement des mesures de reclassement interne et externe ou encore un allongement de la dispense d'activité d'un an pour les personnes en fin de carrière.

**Après avoir sondé les salariés concernés, SUD signera l'accord des mesures d'accompagnement du très mal nommé « Plan de Sauvegarde de l'Emploi » qui leur permettra de partir dans de meilleures conditions.**

**Cette signature ne signifie pas que nous cautionnons ou validons la décision de fermeture et le « PSE » qui en découle.** Nous continuons de dénoncer la politique de marge qui conduit à ces suppressions de postes et resterons vigilants quant à la mise en œuvre de ces mesures.

Par ailleurs, nous accompagnerons, le moment venu, les salariés qui souhaiteront contester le motif économique de leur licenciement auprès du tribunal des prud'hommes pour obtenir justice. **Nous ne tournerons pas la page tant que la responsabilité de Michelin ne sera pas reconnue.**